

Le problème de la construction de l'offre et de la demande

par Philippe NECTOUX

Parler d'offre et de demande de biens ou de services ne va pas de soi lorsqu'on s'intéresse aux usages qui sont faits de la forêt méditerranéenne. Utiliser ces termes, c'est d'emblée se situer dans le champ de l'économique. C'est adopter une grille de lecture qui place au cœur de sa problématique les questions de la rareté, de la valeur et de l'échange.

Ces offres et ces demandes concernent des biens et des services qui véhiculent des utilités dont les natures peuvent être très différentes. En dresser une typologie s'avère toujours difficile. Certaines en effet sont associées à des pratiques de prélèvement (coupes de bois, cueillette de champignons ou de fruits, exploitation de ressources fourragères...), d'autres à une "consommation" de territoire : c'est à dire à une utilisation transitoire ou permanente de l'espace forestier (pratiques de loisirs, cadre d'un bâti résidentiel...). D'autres encore sont liées à la contribution qu'ont les espaces forestiers à la préservation des grands équilibres naturels (fixation du carbone, maintien des sols, protection de la biodiversité..). Certaines enfin se révèlent à travers des processus de valorisation qui font qu'à un moment donné de son histoire une société va ériger en élément patrimonial des choses comme la beauté d'un paysage, l'identité d'un territoire, la réputation d'un site ou encore la dimension symbolique d'un lieu.

Les mécanismes qui régissent la construction des offres et des demandes sont eux aussi complexes et multiples. Ce sont parfois les règles du marché qui déterminent les comportements d'offre et de demande (marché du bois brut), mais globalement la capacité de régulation du marché reste faible. Le plus souvent (notamment en forêt méditerranéenne) la construction des offres et des demandes s'opère

hors marché car celles-ci concernent des biens ou des services qui n'ont pas de prix et qui, compte tenu des caractéristiques qu'ils présentent, ne peuvent pas en avoir. Cela bien entendu ne veut pas dire que ces biens ou ces services n'ont pas de valeur. Cela signifie plus simplement que la mécanique du marché (c'est à dire l'expression d'intentions d'offre ou de demande par rapport à un prix annoncé) est inapte à la révéler. D'autres modes de régulation doivent donc prévaloir. Le plus souvent c'est l'intervention tutélaire de la puissance publique qui va y pourvoir. Elle va permettre d'établir les conditions à partir desquelles ces utilités non marchandes pourront être "produites" et "consommées".

La difficulté de l'entreprise réside dans la capacité du dispositif de régulation à correctement appréhender les préférences et les attachements collectifs, à jauger les consentements à se mobiliser et les inclinations à renoncer à certaines pratiques. L'enjeu de la régulation consiste à établir les termes du contrat qui constituera le meilleur compromis possible entre tous les points de vue qui sont légitimement amenés à s'exprimer.

La recherche de l'efficacité dans la construction de la décision collective suppose l'existence de procédures de consultation et d'espaces de négociation. Elle appelle également la mise au point de techniques et d'instruments de régulation qui permettent de composer avec les comportements stratégiques qu'induit le déroulement des logiques d'acteurs. Le risque à gérer est celui de voir systématiquement ériger en "attente sociale" des attentes collectivement portées par des

acteurs appartenant à des groupes sociaux bien particuliers.

La notion de demande sociale est en effet éminemment ambiguë. Si à l'évidence elle fait référence à une demande qui émane de la société, pour autant elle n'exprime pas nécessairement la demande de la société. Derrière l'apparence de la singularité et de l'attente partagée (la demande sociale) se trouve en réalité un objet beaucoup plus complexe et composite, dont les contours restent souvent mal définis, mais auquel l'usage a pourtant tendance à conférer un contenu présenté comme allant de soi, évident, indiscutable et qui, *in fine*, risque de ne plus être discuté.

Il est par conséquent indispensable, si on ne se résout pas à abandonner au marché politique (c'est à dire au jeu des groupes de pression) le soin d'orienter la construction de la décision collective (donc de déterminer les objectifs et les moyens à assigner aux politiques publiques de gestion des espaces naturels), de se doter des outils et des méthodes qui vont permettre la révélation de la "demande sociale" dans toute la diversité de ses origines et de la nature des attentes qui en sont constitutives. C'est le prix à payer pour une élaboration véritablement négociée de la décision et pour rendre opérationnels des dispositifs de régulation (c'est à dire les lieux de coopération, de concertation et de contractualisation) que les lois désormais tentent d'inscrire dans notre réalité quotidienne.

Ph.N.

Philippe NECTOUX
Consultant